

REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES BADMINTON UFOLEP 44

Saison 2023/2024

Article 1

L'UFOLEP 44, par le biais de sa commission badminton, organise une épreuve intitulée « Championnat départemental jeunes » ouverte à tout licencié UFOLEP pour la saison 2023/2024, né de 2006 à 2014.

Rappel : la délivrance de la licence UFOLEP et donc la participation aux rencontres UFOLEP est soumise au remplissage du questionnaire de santé. Il est anonyme et conservé par le/la licencié.e. Il ne sera pas transmis à l'association lors de la demande de licence Ufolep. Pour attester avoir respecté la procédure ministérielle, compléter les informations sur le formulaire de demande de licence Ufolep (case à cocher attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé ou fourniture du certificat médical le cas échéant).

Article 2

Les catégories retenues pour le déroulement des rencontres sont :

- ✓ Plume 1 : joueurs et joueuses né(e)s en 2013 et 2014
- ✓ Plume 2 : joueurs et joueuses né(e)s en 2011 et 2012
- ✓ Smash 1 : joueurs et joueuses né(e)s en 2009 et 2010
- ✓ Smash 2 : joueurs et joueuses né(e)s en 2006, 2007 et 2008

Dans chaque catégorie, des classements par points féminin et masculin sont établis (voir article 7).

A l'appréciation du référent club et en prévenant le club organisateur, le surclassement d'un an de joueur.euses est possible.

Article 3

Le nombre de rencontres est défini en début de saison par la commission départementale badminton (composé des référents des clubs et du référent UFOLEP).

Pour la saison 2022/2023, les rencontres se dérouleront sur des journées de championnat.

Les horaires sont : - pour le samedi après-midi : arrivée des joueurs à 13h30 / début 14h
- pour le dimanche matin: arrivée des joueurs à 8h30 / début 9h

Les responsables de l'organisation de la rencontre se réservent le droit de refuser l'inscription d'un joueur.euse si celui-ci ou celle-ci arrive avec plus de 15 mn de retard sans prévenir et sans un motif réel ou sérieux. Tout retard non informé correspondra à un non-classement du joueur sur la journée.

Merci d'indiquer votre départ depuis votre commune, avec le nombre de joueurs et les modifications éventuelles de votre convocation.



Article 4

Chaque rencontre est organisée sous la responsabilité du club qui accueille en collaboration avec la commission badminton UFOLEP 44.

Chaque joueur effectuera:

- 3 doubles et 2 simples par rencontre
- Ou 2 doubles et 3 simples par rencontre

Article 5

Pour chaque rencontre, les responsables des clubs UFOLEP devront fournir, au plus tard le lundi de la semaine de l'organisation de la journée, la composition des équipes de doubles par catégorie et par sexe (doubles jeunes féminines ou doubles jeunes masculins) sauf modification par les organisateurs.

Il sera possible d'inscrire un joueur à titre individuel, pour recherche de partenaire dans un autre club.

Dans le cas de non disponibilité d'un autre joueur sans partenaire dans sa catégorie celui-ci sera dans l'obligation d'en choisir un dans sa poule lors de la rencontre.

A l'arrivée sur le lieu de la rencontre, une personne désignée par le club confirmera la liste des présents aux organisateurs.

Prévoir de se munir de l'accusé de réception du mail d'engagements

Article 6

Les rencontres se dérouleront en 1 set de 21 pts.

Des poules seront constituées par catégories et par tirage au sort :

1^{er} plateau : ordre Aléatoire

2^e plateau : Par niveau

3^e plateau : Par niveau de 2 poules

4^e plateau : Par niveau

5^e plateau : Par niveau de 2 poules

6^e plateau : Par niveau

Si annulation de plateau, le prochain organisateur suit le déroulé des plateaux.

(Exemple J4 devient J3 si J3 annulé ou reporté après).

Les joueurs se rencontreront en double et en simple à l'intérieur de ces poules.

Pendants les matchs, lors des échanges, seuls les encouragements pourront être dispensés.

Les conseils divers sur la technique ou la stratégie ne pourront être prodigués par les entraîneurs ou amis qu'entre les échanges, rapidement, discrètement et à l'extrémité des terrains pour ne pas gêner ni déstabiliser l'adversaire.

En cas de litige sur un échange, le point sera rejoué.



Article 7

Comptabilisation des résultats :

- ✓ Par rencontre:
 - Pour chaque rencontre, un joueur marque son score ainsi que des points bonus
 - Les points bonus sont attribués aux joueurs en fonction de leurs résultats par rencontre :
 - victoire 5 points
 - défaite 1 point
 - A l'issue de la rencontre, chaque joueur a cumulé un nombre de points correspondant à l'ensemble des scores obtenus + les points bonus.

- ✓ Sur la saison :
 - A l'issue de la saison un classement sera établi au cumul des points **des meilleurs résultats sur la base de 5 rencontres.**
 - **En dessous de 3 rencontres, il ne sera pas possible d'effectuer un classement.**
 - Les 3 premiers des catégories déclinées à l'article 2 se verront récompenser par l'UFOLEP 44 et son partenaire

La gestion des classements est effectuée par **le club organisateur** de la rencontre, se chargeant d'envoyer les fichiers mis à jour aux responsables des clubs organisateurs ainsi qu'au référent de l'UFOLEP se chargeant de le diffuser sur le site internet du département.

La commission départementale badminton et l'UFOLEP 44 ont la possibilité, à titre exceptionnel, d'adapter le présent règlement pour faciliter le déroulement d'une rencontre.

Article 8

Le club qui reçoit est celui qui fournit les volants. Les Mavis 2000 et Mavis 600 de Yonex sont homologués. L'UFOLEP 44 peut offrir aux clubs organisateurs de rencontres 2 volants par terrain utilisé.

Article 9

Le calendrier prévisionnel des rencontres pour la saison 2023/2024 est en pièces-jointes.

Article 10 Partenariat / dotations :

Le trophée « championnat départemental jeunes » 2022/2023 est parrainé par la société « Plusdebad », magasin spécialiste de badminton basé sur Nantes (11 Rue de Bruxelles).

A ce titre, les 3 premiers des différentes catégories seront récompensés, si aequo : prise des résultats sur l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité des 2 premiers, les points de la 6ème rencontre seront pris en compte.

Si nécessaire, 1 match en 1 set permettra de départager les deux joueurs.



Article 11

Si un comportement irrespectueux et antisportif de la part des joueurs ou des accompagnants est constaté et qu'il n'est pas réglé par les 2 parties, le club accueillant est en charge de régler le conflit.

Dans l'impossibilité de ce cas une commission de discipline sera établie entre les parties avec jugement d'une sanction sportive (points de la journée supprimés, suspension de plusieurs journées).

